

COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2025

Syndicat Mixte
« Centre Jean-Henri Fabre de Saint Léons en Lévézou »

Réunion du Comité Syndical du 18 décembre 2025 à 11 H 00
Salle Aubrac Hôtel du Département
RODEZ

▪ **Membres du Syndicat mixte Centre Jean-Henri Fabre**

Etaient présents :

- M. Jean-Luc CALMELLY, *Conseiller départemental du canton Causse Comtal*
- M. Serge GELY, *Adjoint au Maire de Flavignac*
- M. Régis NESPOULOUS, *1^{er} Adjoint au Maire de Comps-La-Grand-Ville*
- M. Jean-Michel ARNAL, *Maire de Saint-Léons*

Etaient absents et représentés :

- M. Arnaud VIALA, *Président de la communauté de communes Lévézou Pareloup*
- MME Emilie SAULES – LE BARS, *Conseillère départementale du canton Rodez 2*
- MME Kateline DURAND, *Conseillère départementale du canton Tarn et Causses*
- M. Claude ASSIER, *Conseiller départemental du canton Millau 1*

Etait absent :

- M. Alexis CANITROT, *Conseiller communautaire de la communauté de communes Lévézou Pareloup*
- M. Christophe LABORIE, *Conseiller départemental du canton Causses Rougiers Lévézou*
- MME Nadine FRAYSSE, *Conseillère départementale du canton Rasperes et Lévézou*
- M. Yves REGOURD, *Maire du VIBAL, Président de la communauté de communes Pays de Salers*

▪ **Personnes associées :**

Etaient Présentes :

- MME Hélène ARRESTIER, *Responsable de Mission Pilotage de la Ressource et Financier, Aveyron Ingénierie*
- MME Julie VIALA, *Responsable du Pôle Ingénierie de la Ressource Publique, Aveyron Ingénierie,*
- MME Manon BUSCAYLET, *Juriste, Département.*

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance du 17 octobre 2025
2. Compte-rendu des marchés et avenants signés au titre de la délégation donnée au Président
3. Débat sur les Orientations budgétaires de 2026
4. Durées d'amortissements des biens
5. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal entre le 1^{er} janvier 2026 et le vote du Budget 2026
6. Approbation du nouveau règlement intérieur d'Aveyron Ingénierie
7. Questions diverses

Le Président constate que le quorum est atteint.

Monsieur Jean-Michel ARNAL est désigné secrétaire de séance.

Point 1 de l'ordre du jour : Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le Président donne lecture rapide du compte-rendu de la dernière séance.
Ce compte-rendu a été adressé en même temps que les invitations à cette réunion.

→ *Aucune observation n'est relevée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par le Comité Syndical.*

Point 2 de l'ordre du jour : Compte-rendu des marchés et avenants signés au titre de la délégation donnée au Président

Le Président rappelle qu'en vertu de la délégation qui lui a été attribué par délibération du Comité syndical le 16 décembre 2021, pour prendre toute décision sur les marchés et les accords-cadres ainsi que de leurs avenants, il lui appartient d'en rendre compte.

Le Président rend compte de l'exercice de cette compétence pour les marchés et avenants conclus jusqu'au 11 décembre 2025.

→ *Aucune observation n'est relevée, le Comité syndical prend unanimement acte du compte-rendu des marchés et avenants.*

Point 3 de l'ordre du jour : Débat sur les Orientations budgétaires de 2026

Le Président indique que le sujet majeur à l'ordre du jour de la séance est le débat sur les orientations budgétaires 2026 dont l'objectif est de définir les grands choix budgétaires pour l'année.

Le Président rappelle que la convention de DSP approuvée en 2024 prévoit un nombre important d'investissements et que l'année 2025 a marqué le lancement de sa mise en œuvre.

Le Président précise que les investissements prévus pour 2026 sont estimés à plus d'un million d'euros et se centreront autour :

- Des travaux et investissements de remise à niveau (Portes automatiques, Chauffage, travaux suite à éboulement vide sanitaire) ;
- Poursuite des études et travaux de scénographie intérieure et extérieure
- Aménagement parking perméable, ombrières photovoltaïques sur le parking, installation de bornes de recharges, remise en fonctionnement de la cuve de récupération des eaux de pluies, remplacement éclairage cheminement piéton.

Les charges du syndicat seront maintenues.

En fonctionnement, la contribution du Département est identique à celle de l'année dernière.

Le syndicat mixte ne dispose d'aucun personnel propre et fonctionne grâce à la mutualisation de personnels avec le Département de l'AVEYRON, particulièrement sur les aspects techniques, juridiques, administratifs et financiers.

Il fait également appel aux conseils d'Aveyron Ingénierie pour l'accompagnement de l'exécution du contrat dont la coordination des projets de scénographie intérieure et extérieure, du local technique, du bâtimentaire et des parkings.

Il n'a aucun emprunt en cours et est financé exclusivement par une contribution du Département.

Aveyron Ingénierie présente le détail des investissements et précise notamment que :

- Un bureau d'étude va être mandaté pour le mur de soutènement.
- Le vide sanitaire fait l'objet d'une réflexion pour éviter une intervention.
- Pour la scénographie extérieure, le marché pour retenir un scénographe est prévu pour 2027. L'enveloppe globale est d'un million d'euros.
- Pour la scénographie intérieure, le marché est revu à la hausse.
- Le local technique risque d'être estimé à la hausse, une étude viendra définir les montants.

Le Président demande si la chaudière sera remplacée à l'identique.

Aveyron Ingénierie indique que le bureau d'étude sollicité permettra de répondre à cette question en rendant prochainement ses préconisations.

Il est également rappelé que la SAEML possède le label Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et que l'investissement doit respecter cette exigence.

Monsieur GELY s'interroge si le type d'énergie qui sera pris en compte ? Il est répondu que oui.

S'agissant du mur de soutènement, les élus reconnaissent que les changements climatiques impactent la modification des terrains.

Le Président rappelle que le scénographe devra prendre en compte ces enjeux incontournables.

➔ Aucune autre observation n'étant relevée, le Comité Syndical prend unanimement acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026.

Point 4 de l'ordre du jour : Durées d'amortissements des biens

Le Président rappelle que l'instruction M57 prévoit que les immobilisations doivent être amorties selon des durées fixées par délibération de l'organe délibérant de la collectivité.

Faisant état que la délibération du 28 décembre 2023 ne permet pas que la durée d'amortissement reflète la durée probable d'utilisation des biens, un nouveau plan d'amortissement est proposé afin de ne pas mettre la SAEML en difficulté.

→ *Aucune observation n'est relevée, les nouvelles durées d'amortissements sont approuvées à l'unanimité par le Comité syndical.*

Point 5 de l'ordre du jour : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal entre le 1er janvier 2026 et le vote du Budget 2026

Le Président donne lecture du rapport visant à lui permettre, dans une certaine limite, d'autoriser à engager certaines dépenses jusqu'au vote du budget du syndicat mixte prévu prochainement.

Il explique que ces dépenses viseront à réaliser les travaux d'entretien courant et de maintenance sur le Centre et ses abords.

→ *Aucune observation n'est relevée, le Comité Syndical approuve à l'unanimité de ses membres l'autorisation pour le Président d'engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget 2026.*

Point 6 de l'ordre du jour : Approbation du nouveau règlement intérieur d'Aveyron Ingénierie

Le Président rappelle que le Syndicat mixte est adhérent à l'Agence Aveyron Ingénierie et qu'il est nécessaire d'approuver son nouveau règlement intérieur, adopté par son Conseil d'Administration du 4 novembre 2025.

→ *Aucune observation n'est relevée, le nouveau règlement intérieur d'Aveyron Ingénierie est approuvé à l'unanimité par le Comité syndical.*

Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses

Le Président propose de faire un état des lieux habituel des avancées du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et la réalisation de l'exposition permanente extérieure ainsi que du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'exposition permanente de la scénographie intérieure.

Aveyron Ingénierie présente le diagnostic réalisé par le muséographe.

Pour la scénographie intérieure, il est indiqué qu'une livraison est prévue pour juillet 2026.

Aveyron Ingénierie informe les élus que la salle 7 implique de fortes contraintes en matière d'aménagement et maintenance, de par sa configuration. Il est indiqué que peu d'élément pourront être modifiés, tels que le marbre rouge au sol et les poteaux turquoises, appartenant à la propriété intellectuelle de l'architecte.

Le Président demande s'il serait possible de changer la couleur des poteaux.

Aveyron Ingénierie répond que le scénographe y réfléchit mais que l'accord de l'architecte est indispensable.

Pour la partie extérieure, les principales problématiques soulevées par le diagnostic sont le manque de zone d'eau dans les espaces ainsi que l'absence d'accès PRM (Personnes à Mobilité Réduite) sur le cheminement piétonnier.

Aveyron Ingénierie fait état des prochaines étapes à venir et indique que la première proposition pour la scénographie extérieure ne convient pas à la SAEML.

Le Président demande si le muséographe et la SAEML se comprennent car il est ennuyeux que la proposition ne convienne pas à l'exploitant.

Il est répondu que oui.

M. GELY s'interroge sur le traitement des problématiques de sécurité et de suivi.

Il est indiqué que le suivi est effectué par l'exploitant et qu'un coordinateur et bureau de contrôle vont être associés.

M. GELY se questionne sur la coordination des travaux avec le fonctionnement de la structure.

Aveyron Ingénierie précise que les travaux pour la partie intérieure seront réalisés au maximum pendant la fermeture du site et que les salles pourront individuellement être fermées.

Sur la partie extérieure, la fermeture d'un espace pourra également être envisagée.

➔ *Aucun autre point n'ayant été relevé, le Comité Syndical prend acte de ces éléments.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 11 H 40.